

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Bauduen à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	37 + 13	50
Total des voix : 119		

Date de convocation
25/11/2022

Etaient présents :

26 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Arlette ARNOUX-RAVEL (Allemagne en Provence) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Marie-Christine TERRASSON (Aups) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen) ; Amélie ROUVIER (Brenon) ; Nina JONKER (Castellane) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Raymonde CARLETTI (La Martre) ; Muriel GILLET (La Verdière) ; Danièle MAGRI (Le Bourguet) ; Pierre TAMBOURIN (Moissac Bellevue) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Gérard LAGARDE (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougon) ; Patrick ROY (Roumoules) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Annick GAUTIER (St Jurs) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Bernard MAGNAN (Valensole).

4 représentants des communes ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) :

Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Olivier MERABET (Châteaudouble) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Francette ANDRIEU (Seillans)

1 représentant du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : Claude BONDIL

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (16 voix) : Jean-Charles BORGHINI

5 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Gilles MEGIS et Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

6 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Armand FERRANDO (La Palud sur Verdon) à Amélie ROUVIER ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) à Jean-Marie PAUTRAT ; Aurélia CARTON (Blieux) à Romain COLIN ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Bernard CLAP ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Nans BELLIN (Châteauvieux) à Claude GUERIN ;

3 représentants des communes porteurs de 1 voix chacun : Bruno BICHON (Thorame-Basse) à Jacques ESPITALIER ; Didier DUPENDANT (Vérignon) à Corinne PELLOQUIN ; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Arlette RUIZ

3 représentants des EPCI porteurs de 1 voix chacun : Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) à Jean MAZZOLI ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Bernard DE BOISGELIN (Communauté de communes Provence Verdon) à Gilles MEGIS

1 représentante du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur porteuse de 16 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT à Jean-Charles BORGHINI

EMPLOI NON PERMANENT - Prolongation de 12 mois du contrat de projet
« CHARGE DU PASTORALISME ET ECOGARDE - CHEF DU SECTEUR »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la fonction Publique

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date du 15 octobre 2020 portant entre autres création d'un poste de technicien contractuel « charge du pastoralisme et chef de secteur « est » écogardes » à temps complet, sous la forme d'un contrat de projet pour une durée de 24 mois

Vu la délibération du comité syndical en date du 1^{er} septembre 2022 portant prolongation de ce contrat de projet pour une durée de 2 mois

Le Président expose,

M. Timothée Depeyre a été recruté le 1er novembre 2020 sur ce contrat de projet d'une durée de 2 ans (jusqu'au 31/10/2022) et prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 pour participer au dispositif annuel écogardes et mettre en place l'opération CAMPAS - reConquête et amélioration des milieux pastoraux du Verdon dont sa Phase 1 « sites pilotes » financée par l'Union européenne (fonds FEADER mesure 16.7.1), la Région et le Département 04 qui se termine fin 2022.

Cette première phase étant très positive, le Parc a réussi à mobiliser des financements européens (POIA-FEDER) pour préparer une 2^{ème} phase de travaux de réouverture au pastoralisme de sites enrichis, aider à la mise en place de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEc) à enjeux biodiversité dans les milieux pastoraux, et financer son animation sur 4,5 mois.

De plus comme chaque année le Parc va mettre en place son dispositif annuel écogardes via des financements de la Région, du département 04, des communes et d'EDF pour financer les postes des agents dont celui de chef de secteur qu'occupe Timothée DEPEYRE sur 6 mois.

Son temps de travail sera réparti entre ses deux missions pastoralisme et écogardes au long de l'année en fonction des besoins des deux opérations et des besoins de service.

Des financements seront recherchés par le Parc au premier semestre 2023 pour permettre de poursuivre la mission pastoralisme sur la fin d'année 2023 et les années suivantes.

Il est donc proposé aux membres du comité syndical de prolonger le contrat de projet de Monsieur Timothée DEPEYRE sur 12 mois, jusque fin 2023.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la prolongation du contrat de projet « charge du pastoralisme et chef de secteur écogardes » pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP

